

Le 4 Pages

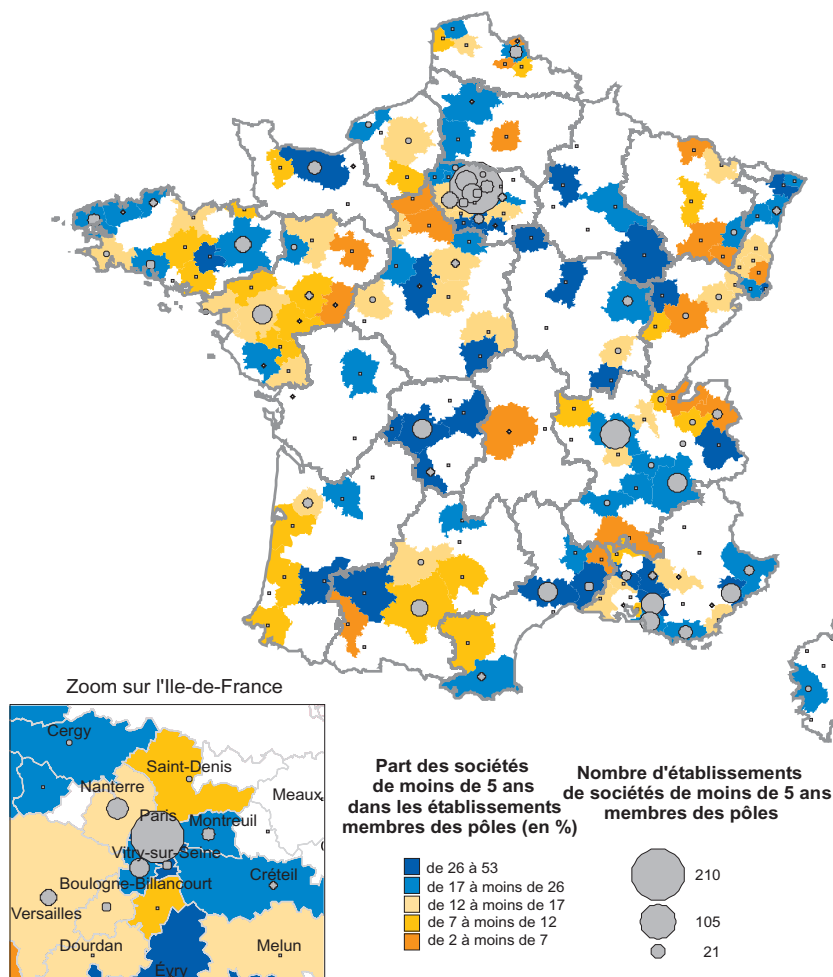
de la direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services

Pôles de compétitivité : la moitié des projets de R & D aboutis ont débouché sur un produit ou un procédé de fabrication nouveau

Fin 2009, environ 7 200 établissements étaient membres d'un pôle de compétitivité. Ils appartiennent à 6 500 sociétés, dont près des trois quarts sont des filiales de PME, 15 % d'ETI et 12 % de grandes entreprises. Plus de 15 % de ces sociétés ont été créées après la mise en œuvre de la politique des pôles. De petite taille, principalement spécialisées dans l'informatique, l'ingénierie et la R & D, ces jeunes sociétés se concentrent sur un nombre assez limité de pôles au sein desquels elles jouent un rôle actif. Fin 2009, plus du tiers des établissements membres des pôles participaient à des projets de R & D. Plus de 700 projets avaient abouti et 2 300 étaient en cours, principalement tournés vers le marché. Enfin, on recensait 85 plates-formes d'innovation en fonctionnement dans le périmètre des pôles, une quinzaine en construction et une cinquantaine en projet.

Selon l'enquête annuelle de la DGCIS auprès des pôles de compétitivité, 7 200 établissements d'entreprises étaient membres d'au moins un pôle fin 2009. Ces établissements appartenaient à 6 500 sociétés. Les trois quarts de ces sociétés étaient des filiales de PME, 15 % d'entreprises de taille intermédiaire (ETI) et 12 % de grandes entreprises. 43 % de ces sociétés étaient contrôlées par des groupes, dont 24 % étaient des groupes étrangers, 39 % des groupes français internationaux et 37 % des groupes ayant uniquement des filiales en France.

L'implantation des jeunes sociétés impliquées dans les pôles de compétitivité



Source : Enquête annuelle de la DGCIS auprès des pôles, bases de données de l'Insee.

Lecture : Les zones d'emploi sont colorées selon la part des établissements de sociétés de moins de 5 ans dans l'ensemble des établissements membres des pôles. La couleur est bleue si cette part est supérieure à la moyenne nationale (17 %) et orange si elle est inférieure. Les autres zones sont en blanc. Pour faciliter l'analyse, seules les zones d'emploi dont plus de 1 % des salariés travaillent dans un établissement membre d'un pôle ont été prises en compte.

1 - Effectifs salariés⁽¹⁾ des établissements membres des pôles par région

Régions	Part de la région dans les effectifs salariés des établissements membres des pôles (en %)		Part des établissements d'entreprises membres des pôles dans les effectifs salariés de la région (en %)					
	Ensemble des salariés	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Industrie		Autres secteurs marchands		Ensemble de l'économie (y compris administration)	
			Ensemble des salariés	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Ensemble des salariés	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Ensemble des salariés	Cadres et professions intellectuelles supérieures
Île-de-France	30,3	50,0	15,7	25,8	4,3	10,2	4,2	8,8
Rhône-Alpes	11,0	8,7	14,2	22,9	1,7	5,1	3,7	6,0
Midi-Pyrénées	6,9	8,9	24,8	50,4	3,1	14,0	5,4	13,7
Nord - Pas-de-Calais	6,6	4,3	15,4	21,0	2,2	9,6	3,8	5,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	6,5	7,1	18,8	33,6	2,0	9,8	3,0	7,3
Pays de la Loire	4,9	2,5	9,9	16,5	1,8	4,6	3,0	3,9
Bretagne	4,6	3,5	13,6	31,1	1,9	8,5	3,3	6,4
Alsace	4,4	2,0	20,3	23,4	1,1	3,8	5,0	5,1
Franche-Comté	3,7	1,6	27,3	38,5	0,6	2,3	7,4	8,0
Aquitaine	3,2	2,5	15,2	35,4	0,4	1,4	2,3	4,5
Lorraine	2,8	0,9	13,1	14,4	0,6	2,5	2,9	2,4
Centre	2,6	1,2	10,1	14,1	0,6	1,3	2,4	2,9
Haute-Normandie	2,0	1,3	7,4	15,0	1,7	5,3	2,4	4,0
Bourgogne	1,9	0,9	10,9	17,0	1,0	3,9	2,6	3,6
Languedoc-Roussillon	1,9	1,7	11,2	27,9	1,5	6,5	1,9	4,0
Auvergne	1,6	0,7	11,7	17,9	0,9	4,0	2,7	3,4
Basse-Normandie	1,5	0,6	9,5	12,0	1,2	4,4	2,4	2,6
Champagne-Ardenne	1,1	0,3	7,6	7,8	0,5	1,8	1,9	1,6
Picardie	1,1	0,5	5,9	9,3	0,3	0,8	1,4	1,5
Limousin	0,7	0,4	13,2	26,0	0,2	1,1	2,3	3,2
Poitou-Charentes	0,5	0,2	2,8	3,2	0,3	0,8	0,7	0,6
La Réunion	0,1	0,0	5,1	8,0	0,3	0,5	0,5	0,3
Corse	0,1	0,0	3,5	7,0	0,3	0,7	0,4	0,4
Guyane	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,5	0,0	0,1
Martinique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Guadeloupe	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Ensemble	100,0	100,0	13,7	24,6	2,2	8,1	3,3	6,5

⁽¹⁾ Effectifs au 31/12/2008

Sources : Enquête annuelle de la DGCIS auprès des pôles de compétitivité, bases de données de l'Insee.

Les établissements membres des pôles employaient près de 800 000 salariés en 2009

Les établissements membres des pôles employaient 760 000 salariés dont 268 000 cadres et professions intellectuelles supérieures au 31 décembre 2008. Ils représentaient 3,3 % de l'emploi salarié total. Plus de 60 % de ces salariés étaient employés dans l'industrie, 15 % dans le secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques et 6 % dans l'information et la communication.

Les pôles sont très impliqués dans des projets à haute intensité technologique et de connaissance. Les établissements membres couvrent ainsi plus de 70 % de l'emploi dans l'aéronautique, 37 % dans la fabrication de produits électroniques, informatiques et optiques et 29 % dans la construction automobile. Les pôles regroupent aussi beaucoup d'établissements dans l'informatique, souvent de petite taille. Certaines industries, traditionnellement moins orientées vers la R & D (agroalimentaire et textile, par exemple), sont également représentées dans les pôles.

D'une région à une autre, le poids des pôles dans l'emploi salarié varie fortement autour de sa moyenne nationale (tableau 1).

Il est important en Alsace et Franche-Comté, avec une forte implication du secteur automobile, et en Midi-Pyrénées, avec celui de l'aéronautique. Il est, au contraire, particulièrement faible dans les DOM, en Corse, en Poitou-Charentes, en Picardie et en Champagne-Ardenne.

Dans les grandes régions (Île-de-France, Midi-Pyrénées, PACA, Nord - Pas-de-Calais, Rhône-Alpes), le poids des emplois de services dans les pôles est relativement important.

Les jeunes sociétés membres des pôles sont spécialisées dans l'information et la communication et les activités scientifiques et techniques

L'un des effets attendus de la politique des pôles de compétitivité est non seulement la concentration mais aussi la création d'entreprises travaillant sur des projets communs. Il est difficile d'évaluer l'impact de la politique des pôles sur la création d'entreprises. Néanmoins, l'observation des jeunes sociétés impliquées dans les pôles, plus précisément celles « nées » juste après la mise en place de cette politique (soit les sociétés de moins de cinq ans), apporte un éclairage sur cette dynamique.

En 2009, 17 % des établissements membres des pôles appartenaient à des sociétés de moins de cinq ans. Ces 1 246 établissements avaient une activité très spécifique par rapport aux autres établissements impliqués dans les pôles : les trois quarts travaillaient dans les secteurs de l'information et de la communication et les activités spécialisées, scientifiques et techniques, contre 41 % pour l'ensemble des établissements membres des pôles, alors que 15 % seulement d'entre eux avaient une activité industrielle (41 % pour l'ensemble). Logiquement, une part notable (36 %) des sociétés de moins de cinq ans membres des pôles bénéficiaient du dispositif JEI (Jeunes entreprises innovantes) en 2009 et un tiers des JEI étaient membres d'un pôle de compétitivité.

Les jeunes sociétés membres sont concentrées dans un petit nombre de pôles ...

Cesont les pôles franciliens spécialisés dans les technologies de l'information et de la communication (TIC) - Cap Digital et Systematic Paris-Région - qui comptent le plus grand nombre d'établissements de jeunes sociétés : respectivement 14 % et 6 % d'entre eux. Les pôles SCS (Sophia-Antipolis), Images & Réseaux (Bretagne)

et Imaginove (Lyon), également spécialisés dans les TIC, comptent aussi de nombreux établissements de jeunes sociétés membres. D'autres pôles, sur des thématiques différentes, impliquent beaucoup de jeunes sociétés : Capenergies (PACA), Elopsys (Limoges) et Mer Bretagne, notamment. Ainsi, les dix pôles ayant parmi leurs membres le plus d'établissements de sociétés de moins de cinq ans regroupaient la moitié de ce type d'établissements. Comparativement, les dix pôles ayant le plus d'établissements membres, quels qu'ils soient, ne regroupaient qu'un peu plus du tiers de l'ensemble des établissements membres des pôles de compétitivité.

Du fait de la localisation de ces pôles, les jeunes sociétés impliquées se concentrent principalement autour de Paris, de Lyon, des grandes villes du Sud - Toulouse, Aix-en-Provence, Montpellier, autour du cluster Sophia-Antipolis - et de quelques autres villes : Nantes, Grenoble et Limoges, notamment (*carte*). 30 % des établissements de jeunes sociétés membres des pôles sont localisés en Île-de-France.

... dans lesquels elles jouent un rôle actif

La plupart des établissements de sociétés de moins de cinq ans membres des pôles sont de très petite taille : fin 2008, 85 % d'entre eux employaient moins de 10 salariés. Ces établissements étaient presque tous (91 %) des établissements de sociétés indépendantes. Les autres, contrôlés par des groupes, bien que peu nombreux (108 établissements), avaient des effectifs salariés plus importants : 49 en moyenne contre 5 pour les établissements de jeunes sociétés indépendantes. Ainsi, ces deux catégories d'établissements employaient globalement autant de salariés : 5 300 pour les sociétés contrôlées, 5 500 pour celles qui sont indépendantes. Les établissements des jeunes sociétés indépendantes membres des pôles étant

de taille très réduite, l'intégralité de leurs effectifs participe vraisemblablement à l'activité des pôles. Ces effectifs, concentrés sur un nombre limité de pôles, dépassent la centaine par pôle. Exerçant des activités de pointe, ils jouent ainsi un rôle stratégique dans ces pôles.

Néanmoins, il est difficile de connaître la part de ces emplois correspondant à des créations pures. En effet, des stratégies de relocalisation géographique peuvent être induites par la logique de coopération autour de projets entre les entreprises au sein des pôles.

Près de 40 % des établissements membres des pôles participent à des projets de R & D

Fin 2009, près de 40 % des établissements membres des pôles participaient à au moins un projet de R & D : 1,9 projet en moyenne.

L'implication des entreprises dans les projets des pôles est croissante avec leur taille : 41 % des établissements de grandes entreprises membres des pôles participent à des projets de R & D, contre 39 % pour les ETI et 34 % pour les PME. En outre, pour ces établissements, le nombre moyen de projets auxquels ils participent augmente avec la taille des entreprises auxquelles ils appartiennent : 1,7 projet pour les établissements de PME, 1,8 projet pour les établissements d'ETI et 3 projets pour les établissements de grandes entreprises.

Les établissements membres des pôles participant à des projets de R & D sont de taille plus importante que les autres membres : 155 salariés en moyenne contre 105. Néanmoins, tous les salariés de tels établissements ne travaillent pas forcément sur ces projets.

Une plus forte implication des pôles mondiaux dans les projets de R & D

L'implication des établissements est également plus forte dans les pôles comptant

le plus de projets. Ainsi, la moitié des établissements membres des dix premiers pôles pour le nombre de projets de R & D en cours y sont impliqués. Ce ratio diminue pour les dix pôles suivants (43 %). Seul le quart des établissements des dix pôles ayant le moins de projets de R & D en cours y est impliqué.

Corrélativement, l'implication des établissements dans les projets de R & D est plus forte dans les pôles mondiaux : ceux-ci comptent 72 projets par pôle en moyenne contre 46 pour les pôles à vocation nationale et 28 pour les autres et la moitié de leurs établissements membres y participent, contre un peu plus du tiers pour les autres pôles nationaux.

Par contre, l'activité des établissements n'est pas discriminante. En effet, 21 % des établissements membres des pôles participant à un projet de R & D travaillent dans le secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques, un ratio proche de celui (25 %) de l'ensemble des membres de pôles. 18 % ont une activité informatique (18 % pour l'ensemble) et 42 % sont des établissements à caractère industriel (41 % pour l'ensemble).

Finalement, d'un pôle à l'autre, la part des établissements participant à des projets de R & D varie fortement, allant de près des trois quarts à moins de 10 %.

La moitié des projets aboutis ont permis de réaliser de nouveaux produits ou de nouveaux procédés

Fin 2009, plus de 700 projets de R & D des pôles avaient abouti. La moitié de ces projets ont permis l'introduction sur le marché de nouveaux produits ou la mise en œuvre de nouveaux procédés de fabrication (*graphique*). 30 % visaient à produire de la connaissance en vue d'élaborer de nouveaux produits ou procédés et 20 % de la connaissance pure sans application commerciale directe. Par ailleurs, plus de 2 300 projets de R & D étaient en cours de réalisation. Leur finalité était tout à fait

2 - Intentions de financement des projets de R & D des pôles

	2009			Cumul 2006-2009		
	Nombre de projets	Montant des aides (en M€)	Moyenne des aides par projet (en M€)	Nombre de projets	Montant des aides (en M€)	Moyenne des aides par projet (en M€)
Fonds unique interministériel (FUI)	184	216	1,2	719	899	1,3
Collectivités territoriales	347	170	0,5	n.d.	n.d.	n.d.
Projets retenus par le FUI	174	129	0,7	n.d.	510	n.d.
Autres projets	173	41	0,2	n.d.	n.d.	n.d.
Oséo (y c. projets de l'ex-Aii)	567	159	0,3	2 205	883	0,4
Oséo Innovation	554	70	0,1	2 177	342	0,2
Aii puis programme ISI	13	89	6,8	28	540	19,3
Agence nationale de la recherche	251	192	0,8	1 012	738	0,7
Fonds européens	136	117	0,9	n.d.	n.d.	n.d.

Sources : DGCIS, Oséo, ANR.

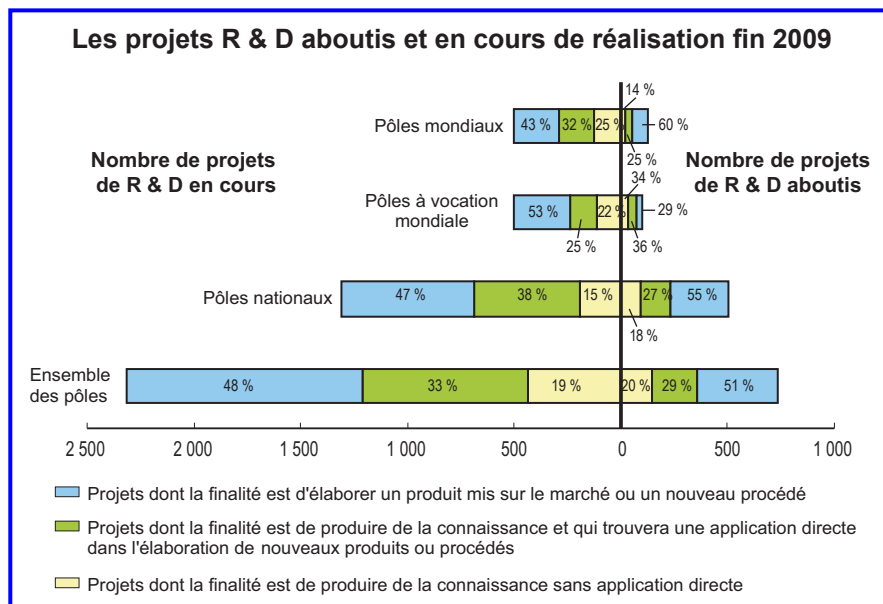
comparable à celle des projets aboutis. Les projets de R & D des pôles sont donc principalement tournés vers le marché.

Le nombre de projets de R & D aboutis varie fortement selon les pôles : il dépasse la cinquantaine pour les pôles Viaméca, Tenerrdis, Systematic Paris-Région, alors qu'aucun n'a abouti dans certains pôles. Cependant, d'un secteur à l'autre, le temps nécessaire à l'aboutissement d'un projet de R & D peut varier fortement. Certaines thématiques ressortent plus particulièrement parmi les projets aboutis : les TIC (Systematic, SCS, Images & Réseaux), l'énergie (Elopsys, Tenerrdis, Mer PACA) et les transports et la mobilité (Aerospace Valley, I-Trans, Mov'eo, Advancity). Par ailleurs, certains pôles de création plus récente que les autres n'ont pas encore eu le temps de développer leurs projets.

85 plates-formes d'innovation en fonctionnement

Un des freins à l'innovation est le coût souvent élevé du matériel d'expérimentation, une entreprise pouvant n'en avoir qu'un usage limité. Les plates-formes d'innovation ont donc été conçues pour mutualiser le matériel mais aussi les compétences, entre entreprises et laboratoires de recherche. Fin 2009, on recensait 85 plates-formes d'innovation en fonctionnement dans le périmètre des pôles de compétitivité, auxquelles s'ajoutent une quinzaine de plates-formes en construction. Enfin, une cinquantaine de projets de plates-formes d'innovation étaient en cours d'élaboration : étude de faisabilité, ingénierie, recherche de financement, etc.

Ces plates-formes d'innovation entrent dans une catégorie plus large



de projets dits « structurants », destinés à faciliter l'innovation et la diffusion des compétences, promouvoir une filière ou encore anticiper les technologies clés de demain. On recense ainsi près d'une dizaine de plates-formes documentaires et d'expertise dans le périmètre des pôles. Elles assurent une veille technologique et stratégique sur la filière.

Ces projets structurants dépassent souvent le périmètre du pôle et intéressent toute la filière ou le territoire.

Le financement des projets de R & D des pôles de compétitivité

En 2009, le fonds unique interministériel (FUI) a financé 184 projets pour un montant de 216 millions d'euros (tableau 2). Les collectivités locales ont émis l'intention d'en cofinancer la quasi-totalité (174) pour un montant de

129 millions d'euros. Elles financent aussi, pour 41 millions d'euros, des projets de R & D des pôles non retenus par le FUI. Par ailleurs, en 2009, l'Agence nationale de la recherche (ANR) a financé 251 projets pour un montant de 192 millions d'euros et Oséo a financé 554 projets pour un montant de 70 millions d'euros (hors programme ISI), ces projets ne regroupant pas ceux financés par le FUI. Si les projets financés par le FUI sont systématiquement des projets de R & D collaboratifs, ce n'est pas le cas des projets financés par Oséo et l'ANR, qui consistent aussi en des projets de R & D individuels.

Enfin, on estime que les fonds européens ont financé 136 projets de R & D des pôles pour un montant de 117 millions d'euros.

Guillaume Wemelbeke

Pour en savoir plus :

Consultez les tableaux de bord des pôles de compétitivité sur www.competitivite.gouv.fr rubrique « Vie des pôles », sur www.industrie.gouv.fr, sur www.pme.gouv.fr.

L'enquête de la DGCIS auprès des pôles de compétitivité

Les établissements d'entreprises membres des pôles de compétitivité fin 2009 ont été recensés au cours du premier semestre 2010, dans le cadre de l'enquête annuelle réalisée auprès des structures de gouvernance des pôles par la Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (DGCIS) du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. Ces listes d'établissements ont été enrichies (effectifs salariés, appartenance à un groupe, date de création, etc.) par appariement à plusieurs bases de données statistiques de l'Insee. Les résultats présentés dans cette étude correspondent aux 65 pôles de compétitivité existants fin 2009 et qui n'ont pas été délabellisés en mai 2010.

Méthodologie

Dans cette étude, l'activité d'un salarié est l'activité principale de l'établissement qui l'emploie. Jusqu'à présent, les entreprises au sens statistique se confondaient avec les unités légales (ou sociétés). Dans cette étude, une entreprise est constituée d'une société et de ses filiales. Une PME est ici définie comme une entreprise employant moins de 250 salariés, ayant un chiffre d'affaires inférieur à 50 millions d'euros ou un total au bilan de moins de 43 millions d'euros. Une ETI est une entreprise employant moins de 5 000 salariés, ayant un chiffre d'affaires de moins de 1,5 milliard d'euros ou un total au bilan de moins de 2 milliards d'euros et qui n'est pas une PME. Les autres entreprises sont des grandes entreprises.

Directeur de la publication Luc Rousseau

Rédacteur en chef
François Magnien
Secrétaire de rédaction
Nicole Merle-Lamoot
Composition par PAO

Brigitte Baroin, Nathalie Palous

Direction générale de la compétitivité,
de l'industrie et des services